Le procès Caillaux

LA HAUTE-COUR SE REUNIT JEUDI

Paris, 21 octobre. — Les débats de la Haute-Cour commenceront jeudi à 2 heures.

On avait annoncé que dans cette séance préparatoire on aurait donné lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. D'après les derniers renseignements, les choses ne se passeraient pas ainsi. Il serait fait un appel nominal des membres de la Cour de justice, puis on procéderait à un simple interrogatoire d'identité de M. Caillaux ; enfin le procureur général, M. Lescouvé, demanderait des délais de distance pour la convocation des témoins qui habitent l'étranger. La défense ne s'y opposerait pas. La Cour se réunirait ensuite en Chambre de conseil pour arrêter la date définitive à laquelle s'ouvriraient les débats.

La Loi sur les bulletins de vote

Paris, 21 octobre. — Aujourd'hui est promulguée, sous la date du 26 octobre, la loi relative à l'envoi et à la distribution des bulletins de vote et des circulaires électorales. En voici le texte :

Article premier. — A titre exceptionnel, pour toutes les élections législatives de 1919 et de 1920, et quinze jours francs au moins avant le jour du scrutin, une commission composée de mandataires des listes en présence, à raison d'un mandataire par liste, sera constituée au chef-lieu de chaque département, sous la présidence du Tribunal civil ou d'un juge délégué par lui, assisté du greffier en chef, secrétaire.

Cette commission sera chargée d'assurer l'impression et la distribution de tous les bulletins de vote et des circulaires dont le texte ou les exemplaires lui seraient remis par les listes.

Elle aura son siège au Palais de Justice.

Art. 2. — Deux bulletins de vote de chaque liste et, s'il y a lieu, une circulaire dont le format ne pourra excéder deux pages in-4° double ou quatre pages in-8°, format coquille, ou toute autre communication exclusivement relative aux élections, seront envoyés à chaque électeur sous une même enveloppe fermée qui sera déposée à la poste et transportée en franchise.

Quiconque se servira de cette franchise pour adresser aux électeurs des documents étrangers à l'élection sera puni d'une amende de 500 à 5.000 francs.

Les bulletins de chaque liste, en nombre au moins égal au nombre des électeurs seront, en outre, envoyés dans chaque mairie pour être mis le jour du scrutin à la disposition des életeurs, dans tous les bureaux de vote. Le maire en accusera immédiatement réception par lettre adressée au greffier en chef du tribual civil secrétaire de la commission.

Des bulletins de vote, en nombre double du nombre des électeurs, devront être mis à la disposition des listes qui en feraient la demande à la commission.

Art. 3. — Les enveloppes seront mises à la disposition de la commission par l'administration préfectorale. Le préfet ou le ministre de l'Intérieur pourra se les procurer même par voie de réquisition.

Art. 4. — La Commission établira le coût total des frais résultant de l'application des articles ci-dessus et déterminera la part incombant à chaque liste, laquelle part sera augmentée d'une somme de 100 francs à titre d erémunération au greffier en chef secrétaire.

La contribution de chaque liste devra être versée, dans les vingt-quatre heures, entre les mains du greffier en chef qui en donnera récépissé.

Art. 5. — Dès que le versement aura été effectué, et douze jours au moins avant le jour du scrutin, le président du tribunal donnera l'autorisation d'imprimer les bulletins et, s'il y a lieu, les circulaires.

Art. 6. — Toute liste constituée postérieurement au délai imparti à l'article précédent et antérieurement au délai de cinq jours établi par la loi du 17 juillet 1889, bénéficiera d'un envoi en franchise comportant deux bulletins de vote, une circulaire ouautre communication exclusivement relative aux élections.

Cet envoi devra être fait de la recette principale des postes au chef-lieu du département.

Art. 7. — Il est interdit, sous peine de confiscation des bulletins et autres documents distribués, et d'une amende de 500 à 5.000 francs, de distribuer ou faire distribuer, le jour du scrutin, des bulletins, circulaires et autres documents.

Dans chaque section de vote, les candidats de chaque liste pourront faire déposer des bulletins de vote sur une table préparée à cet effet par les soins du maire.

M. LOUCHEUR candidat dans le Nord

Paris, 21 octobre. — Le « Temps » publie la note suivante :

M. Louis Loucheur, ministre de la Reconstitution industrielle, a reçu ce matin une délégation du département du Nord, comprenant MM. Jean Vancauwenberghe, président du Conseil Général; Daniel Vincent, député, ancien ministre ; J. Trystram, sénateur ; Deron, sénateur, maire de Tourcoing ; Chas, maire d'Armentières, qui sont venus, au nom des congressistes de la Fédération Républicaine du Nord, lui offrir une candidature dans son département d'origine, donnant à cette candidature un caractère d'union et d'efforts communs pour la reconstitution du Nord.

M. Loucheur a accepté.

Deux prix de Rome dans le Nord

Paris, 21 octobre. — L'Académie des Beaux-Arts a jugé mardi après-midi, les envois de candidats au Grand-Prix de Rome pour sculpture et a décerné le premier second grand prix à M. BOTIAN, né à Valenciennes, et le deuxième second grand prix à M. HERBAU, né à Lannoy.

La famine en Galicie

Londres, 21 octobre. — L'Agence Reuter publie l'information suivante :

Le journal le « Vpered » de Lamberg, écrit la détresse épouvantable qui règne dans l'est de la Galicie que les évènements de la guerre ont séparé du reste du monde. Les habitants n'ont ni bétail, ni outils, ni semences. Les terres sont en friche, les habitants meurent littéralement de faim. La fièvre typhoïde se propage d'une façon alarmante et les malades dans les hôpitaux, faute de médicaments, meurent sans secours. Ils sont enterrés sans cercueils, les planches faisant aussi défaut. La race ukrainienne de l'est de la Galicie est en train de s'éteindre. La seule façon de lui porter secours est de mettre fin à la guerre.

Cette situation est confirmée par le journal « Cearz » de Cracovie.

Un tisserand de Wattrelos devant les Assises du Hainaut

IL EST CONDAMNE A PERPETUITE POUR AVOIR TUE SA MAITRESSE

Bruxelles, 21 octobre. — A la troisième session des assises a comparu mardi, Paul Dubar, accusé d'avoir assassiné sa maîtresse dans les circonstances suivantes :

Au mois d'octobre 1918, l'accusé Paul Dubar, ouvrier tisserand, né à Wattrelos (France) le 9 janvier 1898, réfugié français, fit la connaissance, dans un cinéma, de la nommée Marie Desmedt, épouse Michiels Cette femme vint le visiter à diverses reprises au théâtre de la Renaissance, à Anderlecht, où les évacués étaient logés Elle invita bientôt Dubar à s'installer chez elle et, du consentement de son mari, on dressa un lit pour lui dans la chambre à coucher des époux.

Le 18 novembre, Dubar repartit pour Roubaix et Marie Desmedt qui, dit-il, n'était pas encore sa maîtresse, voulut le suivre. Il s'y opposa, mais trois jours après, elle vint le retrouver à Roubaix C'est alors seulement que, dit l'accusé, commencèrent les relations.

Rentrés tous deux à Bruxelles, les amants continuèrent à se voir. Le jeudi 20 février, jour du crime, Marie Desmedt vint le matin chercher Dubar chez ses parents, où il logeait, et ils sortirent ensemble, et le soir, ils se rendirent dans une salle de danse appelée « Palais Albert ». Là, il apprit que sa maîtresse, qui vivait séparée de son mari, avait un autre amant, un certain Jean Deridder.

Le soir, il les rencontra ensemble, et Marie Desmedt lui déclara alors qu'elle ne voulait plus de lui. Après une vive discussion, Dubar, au paroxysme de la colère, tira un revolver de sa poche et fit feu ; sa victime mourut peu de temps après.

Ce n'est pas à la demande de sa victime, ajoute l'acte d'accusation, que Dubar est venu d eRoubaix à Bruxelles, mais bien pour échapper à la police française ; en effet, le 16 février, au cours d'une discussion, il tua d'un coup de revolver un militaire français.

L'accusation est soutenue par M. le substitut Pholien, Me Hemeleers défend l'accusé.

LE VERDICT

La Cour a condamné Dubar à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Un vapeur Finlandais coulé

Gotberg, 21 octobre. — On annonce que le vapeur Finlandais « Constantia » a touché une mine dimanche matin à Hertzflack et a coulé. Deux hommes se sont noyés ; tous les autres ont été sauvés dans des bateaux de sauvetage.

M. DOUMER, membre de l'Académie de Médecine

Paris, 21 octobre. — L'Académie de Médecine a élu cet après-midi M. Doumer, de Lille, membre correspondant pour la section de physique, chimie médicale et pharmacie.

Le docteur NAVARRE quitte le Parti Socialiste

Paris, 21 octobre — Le docteur Navarre, député de la Seine, adresse aujourd'hui la lettre suivante au cioyen Frossard, secrétaire du Parti socialiste :

« La Fédération socialiste de la Seine vient de désigner ses candidats aux élections législatives.

» Je ne suis nullement surpris de ne pas figurer parmi ceux qui me font un crime d'avoir pratiqué, pendant la guerre, une politique de Défense nationale et de n'avoir jamais désespéré de la victoire.

» La Fédération aurait pu demander en même temps mon exclusion du Parti, comme elle l'a fait pour plusieurs de mes amis.

Elle n'a pas cru devoir aller jusque-là.

» Je n'ai pas à lui en savoir gré, et afin d'éviter toute équivoque, je vous adresse ma démission

» Veuillez, etc...

» Docteur NAVARRE. »

Nouvelles brèves

LA GREVE DES TRAMWAYS DE BRUXELLES

Bruxelles, 21 octobre. — Au cours d'une réunion tenue dans la matinée par les grévistes des tramways, la reprise du travail a été décidée pour demain.

LE CRIME D'UN WATTRELOSIEN

Bruxelles, 21 octobre. — La Cour dAssises du Brabant a condamné aux travaux forcés à perpétuité, un réfugié français, nommé Paul Dubar, né à Wattrelos en 1898, qui, le 20 février dernier tua à Bruxelles à coups de revolver sa maîtresse Marie Desmedt.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT D'ANZIN

Une réunion des délégués du Syndicat d'Anzin aura lieu jeudi 23, à 10 heures du matin, au siège du Syndicat, à Denain.

Le Secrétaire général, ROSSY.

Le Conflit du Bâtiment

Une lettre de Saint-Venant à MM. Colliard et Lebrun

A Messieurs les Ministres du Travail et des Régions Libérées

Messieurs les Ministres,

Malgré mes avis, malgré les interventions par lesquelles je vous signalais l'état déplorable de notre département, malgré toutes les précises indications vous démontrant avec quelle désinvolture l'Administration préfectorale du Nord enfreignait vos instructions, la situation est restée la même.

A vous, Monsieur le Ministre des Régions Libérées, en particulier, vous rappelant que la lettre adressée à M. Daniel-Vincent, député, restait sans effet depuis le 18 juillet dernier, alors que le Conseil général sur mon intervention en août, l'invitait à la respecter, je dois dire que vos instructions sont considérées par M. le Préfet comme de vulgaires chiffons de papier et restent lettre morte.

Cette indifférence jette notre département dans le plus profond des marasmes. Demain, c'est la grève générale étendue à tout le département ! Pourquoi ?

Parce qu'usant de procédés dilatoires, on n'a jamais respecté les décisions ni de la commission spéciale interministérielle de décembre 1918, ni des circulaires ministérielles de janvier, février, mars 1919, ni des décisions de réunions de la commission départementale instituée conformément aux instructions du département du travail, ayant pour objet « Le Bordereau des Salaires et la Loi des Huit heures ».

Depuis août, la circulaire donnant des instructions pour réunir une commission en vue d'unifier les salaires resta sans effet, malgré que le Conseil général du Nord, sur ma demande, invitait les services à agir au plus tôt. Depuis quelques jours, des patrons et des ouvriers furent réunis. Les ouvriers ont fait des concessions pour se mettre d'accord. Une première solution fut acquise, sauf sur un point. Mais depuis tout est repris. C'est donc le conflit.

Le gâchis n'a jamais cessé de régner dans notre département. Ce sont des rapports au Conseil général, renouvelant à chaque session les choses dites précédemment. Ce sont des promesses jamais tenues. D'autre part, ce sont des entrepreneurs acculés à la faillite faute d'avances de fonds indispensables pour répondre aux besoins de la production !

D'un autre côté, ce sont des industriels, s'adressant à la R. I. renvoyés aux services des R. L., et systématiquement, ni plus ni moins que deux parties de football.

Si nous parcourons les chantiers, nous voyons que souvent dans le réglement des salaires, le taux est inférieurement payé à celui officieusement conclu.

Si les syndicats demandent d'être représentés effectivement, conformément à vos instructions, le contraire est fait pour éliminer les concours précieux susceptibles de mener les choses à bien. On vous répondra le contraire, mais nous prouverons comment les convocations sont tardivement ou inexactement adressées, subterfuges employés pour ne point permettre à tous d'assister aux réunions.

MM. les Ministres, les misères vont sans cesse être provoquées du fait que votre représentant ne tient aucun compte des moyens susceptibles d'enrayer le chômage. J'en ai donné des preuves à M. le Ministre des Travaux publics au sujet d'Halluin.

Il semble que c'est la grève qu'on veut pour jeter le trouble chez nous en faisant croire aux idées qui ne sont point l'objet des préoccupations du mouvement ouvrier. On tentera d'agiter la question du bolchevisme pour faire croire à des intentions révolutionnaires dans le Nord, en vue de diviser le monde du travail et mener à toutes fins utiles les tractations politiques et ceci en oubliant les devoirs accomplis pour la Nation, par l'ensemble de la classe ouvrière des usines et des campagnes aux moments des plus grands dangers.

Nous ne voulons pas être dupes !

Nous n'avons cessé de crier : « Du travail ! » Mais nous voulons aussi que le travail soit assujetti à des règles plus en harmonie avec la production. Nous ne voulons pas que se continue le système employé.

Les ouvriers ne peuvent moins faire que de demander le respect de la Loi des 8 heures tant par les étrangers que par les Français, ainsi que l'augmentation des salaires répondant au coût de l'existence. Le passé a prouvé qu'ils travaillaient beaucoup et gagnaient peu. C'est donc justice que de ne point lésiner pour eux.

MM. les Ministres, les travailleurs réclament un droit plus équitable à l'existence, réprouvez les procédés d'une politique obscure et de confusion et donnez aux travailleurs, non seulement les moyens d'existence, mais plus de garanties.

Agréez MM. les Ministres, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour l'Union des Syndicats du Nord :

Le Secrétaire-Général :

Charles SAINT-VENANT.

Dans la région de Douai les grévistes sont au nombre de 5.000

Le chômage est général dans le Bâtiment. Les grévistes sont environ 5.000 dans la région de Douai. Tous les chantiers sont déserts. On chôme à la Reconstitution Industrielle, aux T. P. U., etc.

Les plombiers, zingueurs, menuisiers, peintres, couvreurs, maçons, charpentiers, vitriers marbriers, tailleurs de pierre, serruriers, couvreurs, terrassiers, plafonneurs, bref toutes les corporations relevant du bâtiment ont cessé le travail avec une discipline admirable.

En ville, les travaux de restauration ont cessé au Lycée, à l'Ecole Normale, à la prison etc.

Dans la région, le travail est arrêté sur les chantiers de l'Usine d'Auby de la Compagnie Asturienne, de la Société des Produits Chimiques et de la Société Lorraine.

Les grévistes conservent partout un calme absolu.

Les entrepreneurs se sont réunis mardi à la Sous-Préfecture.

UN ORDRE DU JOUR

Réunis en assemblée générale mardi, 21 octobre, à 3 heures, salle Sède, rue de Bellain, les travailleurs du Bâtiment, travaux publics et similaires, enregistrent avec satisfaction l'élan solidaire qui s'est particulièrement déclanché dans les communes d'Aubechicourt Auby, Frais-Marais, Cuincy, Flines-lez-Raches, espèrent que les autres communes ne tarderont pas à prendre part au mouvement qui doit grouper sans distinction de profession toutes les forces ouvrières actuellement occupées aux divers travaux de la Reconstitution, s'engagent à poursuivre leur mouvement jusqu'à complète satisfaction et vouent de leur mépris les quelques renégats inconscients dont l'humilité dégoûte même les patrons qui les emploient, se donnent rendez-vous pour le lendemain à la même heure, et se séparent aux cris de : Vive le Syndicat !

Eugène Delarue.

Dans la région de Valenciennes le nombre des grévistes atteint 2.000

Lundimatin, 700 ouvriers occupés aux écluses aux réfections des voies ferrées et des ponts, se sont mis en grève à Denain.

Les ouvriers du Bâtiment, occupés à Bouchain, Marquette, Wasnes-au-Bac, Bassin-Neuville, etc., se sont également mis en grève

A Préseau, la grève a été votée. Les grévistes réclament une augmentation de 0 fr. 25.

D'autres se sont mis en grève par solidarité, et ont, de ce chef, témoigné leur confiance aux organisations départementales.

Mardi, le chômage a continué.

La situation est calme.

Aucun incident à signaler.

A LILLE

LA GREVE DE VINGT-QUATRE HEURES

Elle a été ce qu'elle devait être, c'est-à-dire une manifestation de la force dans le calme le plus absolu, dans la plus admirable dignité.

Solidaires, tous les ouvriers du Bâtiment le sont dans le département du Nord. Aussi est-ce avec l'opiniâtreté des forts, la résolution froide d'une puissance qui ne s'ignore plus, qu'ils ont décidé de faire aboutir leurs justes revendications.

Ils se rendent compte néanmoins de l'incurable anarchie dans laquelle se débat notre malheureuse région et qui décourage les meilleures volontés qui, dans le monde dirigeant, peuvent encore chercher à corriger les effets d'une gestion par trop fantaisiste

C'est pourquoi ils ont, d'un commun accord, décidé cette démonstration de 24 heures et offert cette dernière ressource au clan administratif et patronal

Que ceux qui par leur impéritie ont déjà fait tant de mal à nos régions blessées, ne dédaignent pas cette planche de salut que les ouvriers leurs offrent

Qu'ils se hâtent d'en profiter pour ne pas encourir la lourde responsabilité d'une grève générale du bâtiment au seuil de l'hiver, au moment où des familles entières se demandent avec quelque crainte, où et comment elles pourront s'abriter, pèsera sur eux de tout le poids de la misère d'une race qu'ils n'auront rien fait pour atténuer

UN LOCK OUT A QUESNOY-SUR-DEULE

La commission du bâtiment vient d'être informée que la maison Joncquet a donné l'ordre à ses ouvriers travaillant à l'écluse du Quesnoy, d'arrêter le travail jusque jeudi.

Cette mesure serait la conséquence de la mauvaise humeur patronale, à la suite de la démonstration de lundi dernier.

Le syndicat attend des précisions sur le lock-out, à propos duquel il se réserve de protester.

La Commission.

Unification des salaires

DANS LES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS POUR LES OUVRIERS DU BATIMENT

On nous communique la note suivante :

« L'examen du barème des salaires pratiqués dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ayant fait ressortir quelques divergences alors que le coût de la vie est comparable dans les deux départements voisins, il a paru nécessaire de procéder à la revision et à l'unification des salaires des ouvriers du bâtiment.

» Dans ce but et sur l'invitation de M. le ministre des Régions libérées, une réunion qui groupera les deux commissions administratives du Nord et du Pas-de-Calais, prévues par le décret du 10 août 1899 et instituée, en ce qui concerne le Nord, par arrêté préfectoral du 11 mai 1911, qui se tiendra aujourd'hui mercredi à Lille ».

A VALENCIENNES

Un drame de l'occupation

UNE GRAND'MERE POURSUIVIE POUR SUPPRESSION D'ENFANT ET ACQUITTEE

Une femme Lambert, née Eugénie Hollaind, demeurant à Valenciennes, a comparu, hier, devant les assises de la Seine, sous l'inculpation de suppression d'enfant.

Le 29 juin 1917, pendant l'occupation, sa fille, Marcelle Lambert, ayant mis au monde un enfant mort-né, issu de ses relations avec un soldat allemand, la grand-mère, pour éviter le déshonneur à sa fille, crut devoir aller ensevelir nuitamment le corps sans le déclarer.

Signalée par la gendarmerie allemande à la police française, Mme Lambert fut arrêtée.

A l'audience, l'accusée ayant expliqué qu'elle avait agi à des mobiles patriotiques, le jury a rapporté un verdict d'acquittement.

Bulletin Commercial

HALLES CENTRALES

Marché assez bien approvisionné, quoique les qualités mises en vente deviennent plus rares. La pomme de terre continue sa marche ascendante. Par extraordinaire, la marée a été « minckée » à peu près à l'heure normale.

MARCHES DE WAZEMMES ET DE FIVES

Ces deux marchés sont excessivement calmes.

Aux carreaux forains, les affaires sont des plus restreintes.

Les beurres et œufs sont en quantités assez abondantes La margarine est au prix fort : 9 fr. le kilo. — Œufs, 0,70 à 0,75. — Pommes de terre, 0,35 le kilo. — Légumes, plus rares comme variétés, prix inchangés. Il y a abondance de fromages, surtout de Gruyère en meules, cotés 10 fr le kilo.

COURS DES POISSONS. — MINCK DES 20 ET 21

Le kilo : Soles, 16 ; 10 à 14 fr. — Maquereaux, 3,25 ; 3,10 à 3,60. — Cabillauds, Doguettes, 2,65 à 3,15. — Raies, 2,10 ; 2 à 3,10. — Merlans, 5,40. — Rougets, petits, 0,60 à 0,75. — Plies, 2 à 2,50. — Chien de mer, 0,75 à 1,20. — Harengs, 0,40 à 0,55.

Aux deux marchés du jour, vente exclusive de harengs et de plies.

BOURSE DE PARIS

DU 21 OCTOBRE 1919

VALEURS	COURS DU JOUR	VALEURS	COURS DU JOUR
3 % Perpétuel	60 85	Société Générale	666 ..
5 % —	90 75	Est actions	680 ..
4 % 1917	71 35	Est obl 3 % anc	355 25
4 % 1918 libéré	71 ..	— — nou	331 ..
4 % 1919 non lib	... ..	Lyon actions	750 ..
Indo-Chine 1909	338 ..	— oblig. 4 %	398 ..
Algérie 3 % 1902	393 ..	— fusion anc	314 ..
Ville de Paris 1871	370 ..	— — nouv	311 50
— — 1875	495 ..	Midi ob. 3 % anc	333 50
— — 1876	... ..	— — 5 %	332 ..
— — 94-96	256 ..	Nord obl. 5 %	445 ..
— — 1912	228 ..	— 3 % anc	325 ..
Foncières 1879	488 ..	— — nouv	322 ..
— 1885	327 75	Métropolitain	396 ..
— 1895	338 ..	Bons de Panama	181 75
— 1903	376 50	Suez actions	6750 ..
— 1909	204 ..	Thomson Houst	930 ..
Communales 1879	445 ..	Fives-Lille	1775 ..
— 1891	300 ..	Japon 1905	115 ..
— 1892	323 ..	— 1907	110 ..
— 1899	323 ..	Russe 1906	62 50
— 1912	200 25	— 1909	51 85

CHANGES A PARIS

Londres, 3627 ½. — Londres, hors côte, 3625. — Belgique, 100 ¾. — Danemark, 186. — Espagne, 166 ½. — Hollande, 329 ½. — Prague, 40. — New-York, 869 ½. — Norvège, 200. — Portugal, incoté. — Suède, 210 ½. — Suisse, 154 ½. — Argentine, incoté. — Berlin, 31. — Mayence, 31.

BOURSE DE LILLE

DU 21 OCTOBRE 1919

CHARBONNAGES	Cours préced	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	790 ..	790 ..
Aniche (le 1/240 de denier)	2755 ..	2800 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	7450 ..	7450 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	6600 ..	6580 ..
— (cinquantième de part)	134 50	132 50
Bruay (action)	2299 ..	2271 ..
— (dixième)	231 ..	231 50
Carvin (action 100 t. p.)	627 ..	628 ..
Clarence (action 250 t. p.)	485 ..	482 ..
Courrières (action 100 t. p.)	2100 ..	2106 ..
Crespin-Nord, émis 1905, tit. verts	94 ..	95 ..
Douchy (action 200 t. p.)	690 ..	698 ..
Dourges	461 ..	471 ..
Drocourt, 1re série (nos 1 à 1800)	9900 ..	... ..
— (dixième)	980 ..	960 ..
Drocourt, 2e série (nos 1801 à 3500)	9900 ..	... ..
— (dixième)	980 ..	960 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	675 ..	680 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	775 ..	760 ..
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	90 ..	75 ..
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	... ..	... ..
Lens (action)	1170 ..	1169 ..
— (dixième)	119 ..	119 ..
Liévin (dixième)	3000 ..	2299 ..
— (trois centième)	105 75	104 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	860 ..	865 ..
Maries 30 % (part d'ingénieur)	4780 ..	4730 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	7590 ..	7500 ..
— 70 % (vingtième)	381 ..	390 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1300 ..	1350 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	39 50	... ..
Ostricourt (action 50 t. p.)	350 ..	350 ..
Thivencelles (Soc. ano.) act. 500 t. p.	2360 ..	2330 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	165 ..	180 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2590 ..	2590 ..
— (dixième)	261 ..	260 ..

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours préced	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	435 ..	435 ..
— (part de fondateur)	360 ..	... ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	3070 ..	3245 ..
— (part de fondateur)	9140 ..	9450 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	1500 ..	1549 ..
— (part de fondateur)	1450 ..	1480 ..
Karpathes (action 100-10 remb)	1290 ..	1330 ..
Polana (action 500 t. p.)	519 ..	... ..
— (part de fondateur)	280 ..	285 ..
Potok (action 500. t p.)	721 ..	720 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	940 ..	960 ..
— (part de fondateur)	395 ..	405 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours préced.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1080 ..	... ..
Aciéries de France (action 500 t. p.)	840 ..	850 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	750 ..	... ..
Denain et Anzin (action 500 t. p.)	1980 ..	1999 ..
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	960 ..	... ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	1790 ..	1794 ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	1250 ..	1200 ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	... ..	... ..
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	169 ..	... ..
Etabliss. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	798 ..	800 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	249 ..	... ..

LILLE

Le déclassement de Lille

L' « Officiel » publie un texte de loi portant le déclassement de la place forte de Lille.

Les Voleurs opèrent partout

UN SAC A MAIN QUI DISPARAIT

Mme Ulvry, 15, rue Négrier, constata dans la matinée de dimanche, la disparition d'un sac à main, en cuir noir, renfermant une somme d'environ 500 fr., qu'elle avait déposé sur un meuble de la salle à manger.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte pour rechercher le voleur.

UN VELO QUI S'EN....VOLE !

Lundi vers 5 h. 1l2 du soir, M. Soulié, employé de commerce, demeurant rue Bellevue, avait abandonné sa bicyclette à l'angle des rues d'Arras et de Douai.

A son retour, il constata qu'un bécanier avait substitué le vélo. M. Soulié est allé se plaindre au commissariat de police.

AU PARQUET

UNE BANDE DE FRAUDEURS

On a amené au Parquet les nommés Maes Théophile, chauffeur Maes Gustave, terrassier, à Munte (Belgique), Vanden Merchaud Mathieu, et Rémi, chauffeurs à Moirelbecke, Van Callurve Auguste et Callurve Raymond, chauffeurs à Munte, Stembart Hector, chauffeur à Schelderode, De Paepe Théophile, chauffeur, à Nelsen et Van der Brugger Alphonse, terrassier à Bambrugge.

Ces neuf individus ont été arrêtés par la douane de Wattrelos et seront poursuivis pour fraude de 10 kilos de tabac.

— Bardaine Auguste, 20 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe a été arrêté étant porteur d'un kilo de tabac belge. Il a été également déféré au Parquet.

La femme au couteau

UN CHAUFFEUR EST BLESSE PAR UNE INCONNUE

Hier, vers 7 h. 1l2 du matin se présentait au commissariat du 8e arrondissement, un individu qui déclara se nommer Aimé Tiemen, 27 ans, chauffeur d'auto, rue Peirre Legrand, 69, et qui demanda a être pansé immédiatement pour une blessure qu'il avait au bras droit.

Appelé à donner des détails sur l'origine de sa blessure.

Témen raconta alors avoir reçu un coup de couteau par une femme qu'il ne connaissait pas, en sortant de son domicile.

Il ajouta qu'il n'avait aucune explication à fournir et se refusa de porter plainte.

L'intéressé qui vit maritalement dans un milieu interlope aurait, croit-on, reçu cette blessure à la suite d'une discussion avec sa maîtresse, mais on ne peut préciser si c'est cette dernière ou une autre femme qui porta le coup de couteau.

M. le docteur Larny, appelé à donner ses soins au blessé, a déclaré qu'une artère était sectionnée et après pansement ordonna le transport du blessé à l'hôpital de la Charité.

Il n'y a plus de "Frigo"

LE PRIX DE LA VIANDE FRAICHE DIMINUE ET CELUI DU BEURRE VA AUGMENTER

Depuis trois jours, Lille se trouve complètement dépourvue de viande frigorifiée. Les abattoirs n'en ont plus et ne peuvent plus par conséquent, approvisionner les boucheries.

L'Administration émue de cette situation, a envoyé au sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement à Paris, le télégramme suivant :

« Population lilloise sans viande congelée, pouvez-vous nous faire expédier 200 tonnes frigo du Havre ? Remerciements. »

D'autre part, le prix de la viande fraîche a baissé jusqu'à 0.50 centimes au kilo.

Ceci provient de ce que les cultivateurs n'ayant plus d'herbe à donner à leurs bestiaux et le prix des betteraves restant élevé, ils se sont vu forcer de céder une partie de leur bétail aux chevillards, qui au nombre de 17 ont abattu sur une semaine 50 bêtes à cornes, 1000 moutons et 80 veaux.

La quantité du bétail livré diminue de jour en jour, et le prix de la viande fraîche va certainement augmenter prochainement.

Pour les raisons exposées plus haut les cultivateurs augmenteront également le prix du beurre qui atteindra sous peu, dit-on, 22 francs le kilo.

AUTOUR DU CONSEIL DE GUERRE

LE BOCHE... INTERNATIONAL

L'instruction des affaires d'espionnage a amené l'inculpation d'un certain Albert Iserlohe, qui se prétend tout à la fois sujet belge, français et allemand !

En réalité, c'est un Boche qui s'est fait passer pour un Belge et a subi, en Belgique, plusieurs condamnations antérieurement à 1914.

Il est inculpé d'espionnage.

Pendant l'occupation, muni d'une carte d'identité d'un sujet belge, il fut un auxiliaire précieux de la kommandanture allemande et fit opérer de nombreuses réquisitions L'inculpé est à la prison militaire de Lille. Le capitaine Richard termine son instruction et l'inculpé ne tardera pas à comparaître devant le premier conseil de guerre.

DEUX DELATRICES

On poursuit activement l'instruction de l'affaire des sœurs Elisa et Andréa Berckmann, qui ont à leur actif de nombreuses dénonciations d'habitants d'Anzin, au bureau du travail allemand de cette ville.

UNE TRAFIQUANTE DE MARKS

La femme Marguerite Lespagnole, qui tenait un estaminet rue Solférino, pendant la guerre, a été interrogée mardi par le lieutenant Paleirac, rapporteur du premier conseil de guerre.

Elle est inculpée du trafic des marks, des valeurs diverses et d'intelligences avec l'ennemi.

Une triple évasion à la Citadelle

L'avant dernière nuit, trois P. G. Boches, incarcérés dans un local disciplinaire se trouvant une casmate à gauche de l'entrée de la Citadelle, se sont évadés.

Après avoir attaché une corde à la base d'un arbre, les fugitifs descendirent dans les fossés de la citadelle et prirent la fuite.

La gendarmerie a été prévenue, pour les rechercher.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 5

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

Depuis son séjour dans le Nouveau-Monde, il avait délibérément adopté la mode de là-bas et rasé toute trace de barbe ou de moustache. Son front, très large, montait presque jusqu'au milieu du crâne, qui, comme chez presque tous les hommes de labeur, tendait lentement à se dégarnir. L'arcade sourcilière, très saillante, abritait un regard dont il était impossible d'oublier, quand on en avait subi les effluves, la redoutable profondeur et l'étonnante pénétration...

Tel était celui qui, vêtu d'une longue blouse de toile grise, recouverte elle-même d'un tablier de clinicien, se penchait encore sur son microscope, dans son vaste laboratoire de l'Université, lorsque William Forster vint sonner à sa porte.

Au bruit, il leva sa tête intelligente et, quittant sa table, vint lui-même ouvrir à ce visiteur inattendu.

— Excusez-moi, monsieur, dit-il, mais à cette heure, je suis seul ici. Je vous prie de prendre la peine d'entrer...

Le détective obéit, et, se retournant vers Clarel, lui tendit sa carte.

— Ah ! Ah !... fit-il en lisant le nom qui y était inscrit, je vois que nous sommes confrères... Me direz-vous ce qui me vaut l'honneur de votre visite ?

— Je me suis d'abord rendu à votre domicile, d'où l'on m'a renvoyé ici...

— Oui... Je me suis attardé dans une recherche... Le temps passe si vite... Mais pour vous déranger à pareille heure, le motif qui vous amène doit être grave ?

— Je viens de la part du banquier Taylor Dodge...

— Le président de la Compagnie des Assurances Réunies ?...

— Lui-même. Il se recommande auprès de vous de son excellent ami M. Jameson, et m'a chargé de vous dire qui, si tard qu'il soit, il vous serait profondément reconnaissant, si vous consentiez à venir le voir immédiatement.

— Soupçonnez-vous à quel sujet il désire ma visite ?

— Il s'agit, je crois, du meurtre de Samuel Fletcher et de la bande qui en est soupçonnée.

— « La « Main qui étreint » ?

— Précisément. Taylor Dodge a des raisons de croire qu'il est sur la piste du chef de cette formidable association...

Justin Clarel eut un sursaut.

— Est-ce possible ?... Et depuis quand ?...

— Mais depuis deux ou trois heures environ.

Le détective scientifique regarda fixement son confrère :

— Alors, articula-t-il, Taylor Dodge est mort !

En disant ces mots, il se débarrassait vivement de son tablier et de sa blouse de laboratoire, et passait en toute hâte un veston.

— Mais c'est impossible !... voulut articuler Forster... Je...

Clarel ne lui laissa pas le temps d'achever...

— Vite !... L'auto qui vous a amené est à la porte... Partons !...

Il était plus de onze heures quand ils arrivèrent devant la maison de Taylor Dodge. Tout y était éteint et endormi...

En se frottant les yeux, François, le valet de chambre, vint répondre à leur coup de sonnette. Tout d'abord, il ne reconnut pas Forster et fit mine de fermer la porte au nez de ces visiteurs intempestifs. Justin Clarel s'interposa.

— Où est M. Dodge ?... interrogea-t-il avec autorité.

— A cette heure-ci ?... répondit le domestique... Dame ! Il est couché, bien sûr ?... Et il dort !

— En êtes-vous certain ?...

Juste à ce moment, un léger grincement comme celui d'une porte qu'on referme avec précaution, parvint jusqu'au vestibule.

— Ecoutez !.. commanda Clarel.

Les trois hommes tendirent l'oreille, mais aucun bruit ne se reproduisit plus. Seul, le tic-tac de l'horloge, pendue à la muraille, troublait le silence de la nuit.

— On aurait dit que cela venait d'en bas ! observa Forster.

— C'est curieux, fit François, d'ordinaire, à pareille heure, les appliques du vestibule sont toujours éteintes... C'est le maître d'hôtel qui s'en charge avant d'aller se coucher... Je ne comprends pas qu'elles soient restées allumées...

Clarel désigna du doigt un rais de lumière qui filtrait sous la porte de la bibliothèque.

— Là aussi, dit-il, c'est éclairé...

— C'est le cabinet de Monsieur...

— Comment n'a-t-il pas éteint, lui aussi, avant de remonter chez lui ?... continua Forster en pâlissant..

Le valet de chambre, que cette irruption soudaine et ces constatations impressionnantes avaient empli d'une brusque terreur, tremblait comme une feuille.

Seplu, Justin Clarel avait conservé tout son sang-froid.

— Nous allons être renseignés ! dit-il.

Suivi de ses deux compagnons, il se dirigea vers la porte de la bibliothèque...

....

Nous avons laissé Taylor Lodge assis à sa table de travail, compulsant les polices d'assurances qu'il avait tirées de son portefeuille. Pendant dix minutes environ, il s'absorba dans cette besogne, lorsqu'une pensée traversa son esprit.

— Pourquoi ne téléphonerait-il pas lui-même à Justin Clarel ?.. Il saurait sur-le-champ si le célèbre détective était à son domicile, et si son envoyé avait chance de le ramener tout à l'heure... En même temps, il pourrait insister auprès de lui pour le décider à se déranger à cette heure insolite...

Il se leva, et marcha vers le téléphone dont il décrocha le récepteur.

Pour faire ce geste, il était obligé de placer les deux pieds sur la plaque de cuivre perforée du calorifère...

En même temps, il portait l'appareil vers son oreille...

Mais il n'eut pas le temps de l'y appliquer... Un formidable courant électrique s'établit instantanément entre la plaque métallique et le téléphone...

Le banquier s'écroula sur le tapis comme une masse, foudroyé par la terrible décharge...

...Cependant à quelques mètres au-dessous de lui, dans la cave, le mystérieux personnage que nous avons décrit demeurait immobile et comme figé dans son attente.

Soudain, son oreille perçut un léger bruit du côté des fils téléphoniques.

C'était le moment où, tranquille, sans se douter que la mort était à quelques pas de lui, Taylor Dodge décrochait le téléphone.

Immédiatement, l'homme tourna la tête vers le voltmètre placé en face de lui, sur la chaise de bois.

Sur le cadran, une violente évolution de l'aiguille venait de la porter brusquement presque à la limite de sa course.

Mais il ne sortit pas tout de suite. Penché en avant, l'oreille tendue, il écouta avec une attention extrême si quelque bruit se manifestait du côté de l'étage supérieur.

Le silence continuait à envelopper de son mystère la maison endormie...

Rassuré, le criminel se glissa dans l'escalier conduisant au vestibule. Une fois là, il s'arrêta encore et, certain que personne ne soupçonnait le tragique événement dû à son infernal génie, pénétra sur la pointe des pieds dans la bibliothèque...

Le milliardaire était étendu à la place même où il était tombé, les talons sur la plaque de cuivre qui avait causé sa mort.

Il n'avait pas eu d'agonie. L'électrocution avait été instantanée, comme s'il avait été assis dans le fauteuil fatal que la loi réserve aux homicides, et qui peut-être un jour attendait son assassin.

Dans sa main serrée contre sa poitrine, il tenait encore le récepteur du téléphone qu'il saisissait quelques minutes plus tôt, avec une sérénité si confiante.

L'homme au mouchoir s'approcha de lui et le contempla durant quelques secondes sans la moindre émotion...

Le temps pressait...

Fouillant dans sa poche, il en tira sa paire de gants de caoutchouc qu'il passa de nouveau à ses mains. Cette précaution prise, il se pencha sur le cadavre et détacha ses doigts déjà raidis de l'apareil téléphonique, qu'il replaça soigneusement à sa place sur la table voisine.

Le large bureau du financier était à sa gauche. Il y marcha d'un pas ferme et commença à l'explorer.

Mais sans doute, ses recherches ne le satisfirent pas et il bouleversa tous les papiers en laissant échapper de temps en temps une exclamation de colère.

Le trousseau de clés, laissa par Taylor Dodge, pendait à la serrure d'un des tiroirs. L'homme passa hâtivement en revue son contenu, ainsi que celui de tous les autres.

Mais il ne réussit pas davantage dans son investigation, car il ne put s'empêcher de frapper du pied rageusement.

Peut-être les papiers, en quête desquels il était se trouvaient-ils encore en la possession du mort ?...

Il revint vers celui-ci, et sonda d'une main exercée la profondeur de ses poches. Mais il ne fut pas plus heureux que précédemment et se releva en jurant entre ses dents.

Restait le coffre-fort.

Sa masse d'acier occupait, on le sait, un des côtés de la pièce. Le bandit s'en approcha, et en fit le tour avec attention.

Haut de deux mètres environ, large en proportion, l'adversaire était de taille...

C'était un de ces blocs redoutables, créés par l'ingéniosité de l'industrie moderne, et muni de tous les derniers perfectionnements susceptibles de déjouer les tentatives les plus audacieuses. Il avait figuré à une exposition récente. C'est là que le président de la Compagnie des Assurances Réunies l'avait acheté, certain que ses serrures compliquées et ses combinaisons mystérieuses résisteraient à tous les assauts...

Cependant celui qui se préparait à le combattre ne paraissait pas effrayé par la difficulté de sa tâche. Sans doute, il avait des procédés à lui pour en venir à bout malgré tous les obstacles, malgré la présence, à quelques pas de lui, des serviteurs et des habitants de la maison.

Plongeant la main à l'intérieur de son veston, il en tira deux petits flacons et une boîte carrée qu'il aligna soigneusement sur une table voisine.

(A suivre).